

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 décembre 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

14 décembre 2023

**Objet : Reversement
par le Syndicat du Bois
de l'Aumône (SBA)
d'une partie des
recettes 2022 issues de
la prise en charge des
dépôts sauvages :
convention**

L'AN deux mille vingt-trois, le 11 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE (à partir de la question n° 21), Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 30), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 20

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 29

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023**

QUESTION N° 51

OBJET : Reversement par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) d'une partie des recettes 2022 issues de la prise en charge des dépôts sauvages : convention

RAPPORTEUR : Jean-Louis RAYNAUD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 novembre 2023.

En 2022, la Brigade Verte, mise en place par la Commune, a réalisé des enquêtes au niveau des dépôts sauvages constatés sur l'ensemble du territoire.

Dans l'attente de la délibération définissant les tarifs de prise en charge de ces dépôts et permettant à la Commune de facturer directement les prestations réalisées auprès des contrevenants identifiés, les dossiers correspondants ont été envoyés au Syndicat du Bois de l'Aumône pour facturation.

Après discussion avec le SBA, il a été convenu que celui-ci reverserait à la Commune la somme de 4 725,00 euros correspondant à sa participation dans la lutte contre les incivilités et au nettoyage des points d'apports volontaires sur notre Commune sur cette période transitoire.

Une convention conclue entre la Commune et le SBA, jointe à la présente délibération, acte le principe de ce reversement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 décembre 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).